

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 33 087 € pour 2024 et 40 000 € pour 2025.

I/ Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 325-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 22 500 € :

- 2 000 € au CDOS pour un soutien au Guid'asso spécialiste (anciennement CRIB) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...);

Versée en 2023 : 2 000 € - Demandée en 2024 : 2 000 €

- 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odét - Quimper, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars ;

Versée en 2023 : 11 500 € - Demandée en 2024 : 11 500 €

- 9 000 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour son fonctionnement dans le cadre de l'organisation des Trophées Sportifs du 22 novembre 2024 à la salle Dan Ar Braz ;

Versée en 2023 : 9 000 € - Demandée en 2024 : 9 900 €

II/ Subventions de formation :

Compte 325-65748-711

Une aide totale de 937 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations, fédérales ou d'État, répartie comme suit à partir des montants forfaitaires fixés :

- La Quimpéroise (352 € demandé)	90 €
- Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille (1 000 € demandé)	252 €
- UJAP Basket (750 € demandé)	210 €
- Quimper Orientation (150 € demandé)	90 €
- Les Grimpeurs de l'Odet (200 € demandé)	45 €
- Kemper Roller Derby (540 € demandé)	90 €
- Quimper Cornouaille Tennis de Table (332 € demandé)	45 €
- Quimper GR en Finistère (1 000 € demandé)	115 €

III/ Subventions pour manifestations :

Compte 325-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 9 650 € sur 2024 et 40 000 € sur 2025 :

- 1 000 € à l'association La KemperR'Ose pour la participation à l'organisation de la course pédestre et de la marche du 1^{er} octobre 2024 ;

Versée en 2023 : 1 000 € - Demandée en 2024 : 5 000 €

- 1 500 € à l'association Quimper GR en Finistère pour la participation à l'organisation de la compétition de gymnastique rythmique sélective pour la demi-finale du Championnat de France les 23 et 24 novembre 2024 à la Halle des Sports de Penhars ;

Versée en 2023 : 0 € - Demandée en 2024 : 1 500 €

- 750 € à l'association La Corrida de Quimper pour la participation à l'organisation de La Corrida de Quimper. Course pédestre dans le centre-ville de Quimper, le 29 décembre prochain ;

Versée en 2023 : 0 € - Demandée en 2024 : 2 000 €

- 3 000 € à l'association Triathlon Quimper pour la participation à l'organisation du KUNT du 31 octobre 2024 ;

Versée en 2023 : 3 400 € - Demandée en 2024 : 3 700 €

- 2 900 € à l'association Vélo Sport Quimpérois pour la participation à l'organisation du Championnat de Bretagne de cyclo-Cross au Corniguel des 7 et 8 décembre 2024 ;

Versée en 2023 : 2 500 € - Demandée en 2024 : 5 000 €

- 500 € à l'association Tournoi Interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football en salle du 8 juin 2024 ;

Versée en 2023 : 500 € - Demandée en 2024 : 500 €

- 40 000 € au Comité d'organisation de l'Open Breizh Izel pour la participation à l'organisation de la 16ème édition de l'Open Quimper Bretagne Occidentale prévu au parc des expositions à Penvillers du 20 au 26 janvier 2025.

Versée en 2023 : 40 000 € - Demandée en 2024 : 40 000 €

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention et les avenants afférents.